

« Il est hors de question qu'il y ait une loi spécifique aux musulmans »

Cé.C.

Alertés par une fuite sur ce projet paru dans le quotidien *L'Opinion*, le 5 novembre, les dirigeants du Conseil français du culte musulman (CFCM), organisme de représentation auprès des pouvoirs publics, n'ont guère apprécié d'être tenus à l'écart de l'élaboration de ce texte. Sur le fond, son président, Ahmet Ogras, voit dans la réforme annoncée le risque « *de l'ingérence politique dans le domaine culturel* ». Jeudi 22 novembre, après avoir été reçu par Christophe Castaner au ministère de l'intérieur avec d'autres dirigeants du CFCM, il s'est dit « *prêt à travailler* » avec le gouvernement « *à condition qu'il n'y ait pas d'ingérence sur le contenu du culte* ». « *Nous ne sommes pas fermés à des évolutions*, indique le vice-président, Anouar Kbibeche. *Mais nous souhaitons être traités comme les autres cultes. Il est hors de question qu'il y ait une loi spécifique aux musulmans.* »

Ces modifications, d'abord conçues pour agir sur l'organisation du culte musulman, s'appliqueront à tous les cultes. C'est pourquoi les représentants des autres confessions ne cachent pas un certain agacement. Ils redoutent d'être les « *victimes collatérales* » d'une politique destinée à l'islam.

« Boîte de Pandore »

Le protestantisme, qui a largement contribué à la philosophie de la loi de 1905 et continue à « *l'habiter* », sera attentif à ne pas se laisser entraîner sur « *un terrain glissant où la séparation des Eglises et de l'Etat ne serait plus tout à fait respectée* », prévient François Clavaioly, le président de la Fédération protestante de France. Les autorités catholiques redoutent qu'une discussion sur la loi de 1905 ne revienne à « *ouvrir la boîte de Pandore* ». « *L'exécutif mesure-t-il que le législatif a des réactions parfois épidermiques sur ces sujets ?* », interroge Olivier Ribadeau-Dumas, le porte-parole de la Conférence des évêques de France.

Du côté du judaïsme, Joël Mergui, le président du Consistoire, n'est pas hostile à « *une adaptation* » de la législation, à condition de ne pas « *désorganiser ce qui fonctionne bien* » et de ne pas réactiver en retour « *la radicalisation de la laïcité* ». Haïm Korsia, le grand rabbin de France, va plus loin et juge « *légitime que l'Etat intervienne* ». Selon lui, la réforme proposée n'a « *rien de révolutionnaire* ». « *Chacun veut que les choses changent, sauf pour lui* », ironise-t-il.